



Audience des AESH au Rectorat mardi 26 novembre 2019 - 18 h



Compte-rendu (en noir)

Commentaires du SE-UNSA (en turquoise)

L'audience fait suite au rassemblement d'une quarantaine de personnes, venues manifester devant le Rectorat de Grenoble le mercredi 20 novembre à 15h, dans le cadre d'une journée nationale d'action intersyndicale.

Aucun membre du Rectorat ne pouvait recevoir les AESH ce jour là !!! L'UNSA, comme les autres syndicats dénonce le manque d'anticipation des services !!! Les personnes présentes apprennent à 16h 30 qu'elles ne pourront pas s'exprimer (alors que la demande d'audience a été envoyée 10 jours plus tôt, et que la date du 20 Novembre est une journée intersyndicale d'appel à mobilisation de la profession).

Mardi 26 Novembre, à 18h, une délégation de 12 personnes (organisations syndicales et AESH) est reçue par le Directeur du Cabinet de la Rectrice (Mr Meiss), Secrétaire Générale adjointe (Mme HAGOPIAN), Secrétaire Générale 38 (Mme Blanchard), responsable du centre de gestion des AESH. (Mme PERROCHET)

Le directeur de cabinet dit que « *compte tenu du nombre très important de questions, il n'y aura pas de réponse à toutes* ». Il renvoie des points techniques sur un prochain GT (qui devrait être réuni avant la fin de l'année civile).

Les OS et AESH font part de leur étonnement ! Encore une fois, Le Rectorat diffère ! Et se cache derrière le travail de ses services (travail qui est conséquent, l'UNSA et son syndicat des personnels administratif A&I (Administration et Intendance, sont les premiers à le reconnaître)...

Mais, ne nous faisons pas prendre des vessies pour des lanternes ! Les personnels administratifs ne peuvent remplir leur missions QUE lorsque que les « ordres et les missions » sont clairs, ce qui est loin d'être le cas à ce jour pour ce qui est de la gestion des personnels AESH !!!

Il est mis en avant par le DIR cab et la SG adjointe **un guide AESH** en cours de rédaction (il sera présenté en GT).

Les délégués des personnels, issus des syndicats, insistent sur le grand désarroi de nombreux/ses AESH suite **au cafouillage inadmissible de la rentrée et font part des nombreuses situations financières inextricables induites par la réorganisation précipitée des services.**

Le directeur de cabinet reconnaît que « *tout n'était pas adapté dans les réponses apportées aux AESH par les services* ». Au delà du flou des réponses, ou des non réponses, il s'agit bien de salaires !!! Et de l'imbroglio temporaire ajouté à une situation professionnelle déjà précaire et insatisfaisante financièrement !

Les AESH et les OS présentent dénoncent à nouveau **un manque de communication concernant la réorganisation de la gestion des AESH.**

S'agissant des missions, l'UNSA sollicite un éclaircissement sur les missions et la **prise en charge d'élèves sans notification**. Réponse du Rectorat : « *Les AESH ne peuvent se voir confier des élèves sans notification qu'à la marge* ». Cette réponse « de principe » est insuffisante face aux situations concrètes rencontrées... Nous estimons que ces « arrangements marginaux » doivent être écrits, et signés par les responsables administratifs, s'ils s'inscrivent dans la durée.

L'UNSA questionne sur le point de la suppression de l'**indemnité compensatrice CSG** depuis septembre 2018. La SGA répond que le ministère donne une réponse négative à son rétablissement. Nous demanderons par écrit à être destinataires de cette notification de refus ; afin de pouvoir informer les collègues concernés, et faire intervenir le SE-UNSA National.

Le **Supplément Familial de Traitement** n'est pas encore régularisé car la priorité était l'apurement des contrats et des payes. **Le plus vite sera le mieux, pour le SFT, comme pour le reste !!**

La circulaire sur **les frais de déplacements** est en cours de rédaction. **Le SE-UNSA vous informera dès la parution, et vous alerte déjà sur les conditions très restrictives d'application de ce système.**

Les NUMEN seront envoyés **par courrier papier** afin que tous les AESH puissent activer leur boîte agrenoble et accéder au PIA. **Ceci permettra pour un bon nombre d'AESH, de se connecter à ENSAP, et donc de disposer de leurs feuilles de paye.**

Envoi des fiches de paye :

- Si l'employeur est le Rectorat (et DSDEN) : C'est un Contrat « Titre 2 » : la fiche de paye est consultable sur le site de l'ENSAP.
- Pour les contrats dépendant des lycées Monge et Vaucanson, ce sont des Contrats « Titre 1 » : les fiches de payes sont envoyées par courrier aux AESH.

Les organisations syndicales continuent de dénoncer une aberration :

Lorsqu'un AESH arrive en fin de contrat, l'administration propose un **renouvellement (même si elle n'envoie pas les écrits à temps !!! comme à la rentrée !!!)** . **Le choix de ne pas renouveler un CDD implique pour Pôle Emploi, le cochage de la case démission automatiquement. L'agent ayant terminé son CDD ne percevra pas d'indemnités chômage.**

Réponse SGA : Le DRH rappelle que ce n'est pas le Rectorat qui choisit ce fonctionnement, mais Pôle Emploi : il n'y a pas de possibilité de décochage (circulaire UNEDIC).

Une clarification **du temps de travail** est demandée par les Organisations Syndicales. Il semble que la circulaire soit appliquée de manière différente d'un établissement ou d'une école à l'autre...

Les AESH demandent à être convoqué.e.s à toutes **les ESS** (équipes de suivi de scolarité) et considéré.e.s comme des membres des équipes éducatives. Ce temps devant être "décompté" de leur temps de travail.